

L'an deux mille vingt,

Et le 2 mars à 20 heures 00, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice :

41

Membres présents : 29

Suffrages exprimés : 33

Votes :

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Présents :

Mesdames : Bernadette AZEMAR, Myriam BORGET, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Catherine KRAUSS, Francine LAFON, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN, Sylvie TAQUET-LACAN.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Didier ECHE, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric ORSAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER.

Pouvoir : Elodie GARDES a donné pouvoir à Georges ESCALIE

Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Francine LAFON

Robert COSTES a donné pouvoir à Benoît BARRAL

Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD

Supplée : Jean-Paul TURLAN supplée par Éric ORSAL.

Excusé(e) : Magali BESSAOU, Elisabeth OLLITRAULT, Rémy BERALS, Pierre BESSODES, Jean-Luc CALMELLY, Jean- Jean-François PRADALIER, Michel VERDU.

Absent(e) : David DELPERIE.

Secrétaire de séance : M. Jean Pradalier

Monsieur le Président ouvre la séance, constate que le quorum est atteint et donne lecture des pouvoirs (repris ci-dessus).

ADMINISTRATION GENERALE :

1 Désignation du secrétaire de séance

M. Jean Pradalier est désigné secrétaire de séance.

Approuvé à l'unanimité

2- Approbation du PV du Conseil du 27 janvier 2020.

Monsieur le Président donne lecture du PV de la séance du conseil du 27 janvier 2020.

Approuvé à l'unanimité

3- Compte rendu des Décisions du Président prises par délégation du Conseil

M. le PRESIDENT rend compte des décisions prises jusqu'au 14 février 2020 telles que mentionnées ci-après :

2020-DP-06	Signature de l'avenant n°3 au bail de location au sein de la MSP de Villecomtal avec la mairie de Villecomtal pour le retrait d'un local
------------	--

2020-DP-07	Marché de travaux Réalisation d'une halte d'accueil et de repos pour les pèlerins de Saint-Jacques de Compostelle à St-Côme (12500) - Lot 1 : Terrassements - VRD - démolition - gros œuvre - espaces verts, Marché à procédure adaptée n° 2019-089
2020-DP-08	Signature des avenants de modification des modalités de la convention d'adhésion aux services du Pôle Économique
2020-DP-09	Signature d'une convention de mise à disposition d'un local dans le bâtiment « St Hilarian », propriété de la commune d'Espalion
2020-DP-10	Défendre en justice la Communauté de Communes dans le cadre du contentieux l'opposant aux Consorts LOÏ – assainissement non collectif et de désigner ME CLAMENS avocat à Toulouse pour la représenter
2020-DP-11	Défendre en justice la Communauté de Communes dans le cadre du contentieux l'opposant aux époux POUGET-PIDOUX s'agissant de la délibération approuvant la révision n° 2 du PLU de Saint Côme D'Olt, de désigner le cabinet de Mme BOUYSSOU pour la représenter
2020-DP-12	Marché de service Mise à jour du zonage d'assainissement, Marché à procédure adaptée n° 2020-001
2020-DP-13	Signature convention d'adhésion aux services du Pôle Economique – Mme VILLIEN Isabelle, Intervention éducative et soutien scolaire auprès des personnes en situation de handicap mental, psychique et cognitif.
2020-DP-14	Marché de services AMO création centre culturel et artistique Saint-Hilarian

4- Achèvement de la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Montrozier par la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère.

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère est compétente en matière de « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale », depuis le 15 juillet 2019.

Par ailleurs, le code de l'urbanisme dispose, dans son article L.153-9, qu'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) compétent en matière de plan local d'urbanisme (PLU), de document en tenant lieu ou de carte communale, peut achever toute procédure d'élaboration ou d'évolution d'un plan local d'urbanisme ou d'un document en tenant lieu, engagée avant la date de sa création, y compris lorsqu'elle est issue d'une fusion ou du transfert de cette compétence. Lorsque la procédure a été engagée par une commune, l'accord de celle-ci est requis. L'établissement public de coopération intercommunale se substitue de plein droit à la commune ou à l'ancien établissement public de coopération intercommunale dans tous les actes et délibérations afférents à la procédure engagée avant la date de sa création, de sa fusion, de la modification de son périmètre ou du transfert de la compétence.

Approuvé à l'unanimité

5- Contrat de travail pour accroissement temporaire d'activité- avenant de prolongation.

Monsieur le Président rappelle que, par délibération en date du 16 décembre 2019, le conseil de communauté a approuvé la création d'un emploi non permanent à temps non complet de 28h/sem afin de faire face à un accroissement temporaire d'activité liés à la facturation de l'assainissement collectif et non collectif. La durée initiale du contrat est du 1^{er} janvier au 31 mars 2020.

Cependant, force est de constater que le besoin sera aussi présent courant avril compte tenu des échéances de facturation.

Il est donc proposé de signer un avenant au contrat en cours en prolongeant la durée du contrat de 2 mois et de fixer le terme au 31 mai 2020. Les autres conditions et modalités d'exécution du contrat de travail demeurent inchangées.

Considérant qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité en application de l'article 3 – 1° de la loi n°84-53, pour une durée maximale de douze mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de dix-huit mois consécutifs.

Considérant la nécessité de prolonger la durée du contrat en cours de deux mois et d'en fixer le terme au 31 mai 2020, afin de renforcer le service facturation.

Considérant que la durée totale du contrat est inférieure à la durée maximale de 12 mois,

Les crédits correspondants seront inscrits au budget principal de 2020.

Approuvé à l'unanimité

6- Création d'emplois permanents et mise à jour du tableau des emplois

Il appartient donc au Conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu le tableau actuel des emplois,

1- Emploi permanent filière administrative

Suite à sa réussite au concours de rédacteur principal de 2^e classe, un agent de la Communauté de Communes (à ce jour adjoint d'animation) sollicite sa nomination dans ce nouveau grade.

Considérant l'absence d'emploi dans ce grade au sein de la collectivité,

Considérant les missions exercées par l'agent – chargée de communication et assistante de direction) qui correspondent au grade de rédacteur principal de 2^e classe,

Considérant la nécessité de créer un emploi permanent à temps complet de rédacteur principal de 2^e classe (catégorie B).

2- Emploi permanent filière sociale

La volonté de la Communauté de Communes est de pérenniser le déploiement de son Point Info Seniors sur tout son territoire.

En effet, après une année de développement et d'extension sur le Nord du territoire notamment, force est de constater la nécessité de renforcer ce service en créant un emploi permanent supplémentaire.

Considérant la nécessité de créer un emploi permanent à temps complet d'Assistant Socio-Educatif de 2nd classe (catégorie A) pour exercer les missions suivantes :

- Accueillir et renseigner les personnes âgées, en facilitant leurs démarches en lien avec les services compétents.
- Assurer la coordination des professionnels intervenant auprès de la personne âgée,
- Identifier les besoins du territoire et initier des réflexions en vue d'y répondre,
- Contribuer à la mise en place d'action d'animation du territoire,

Cet emploi est accessible pour les fonctionnaires, selon les conditions de qualification définies par le statut : catégorie A de la filière médico-sociale / sociale, au grade d'Assistant Socio-Educatif de 2nd classe. La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie A dans les conditions fixées à l'article 3-3-2°.

Sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions, par assimilation à un emploi de catégorie A, par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Les crédits correspondants à ces 2 postes sont inscrits au budget principal de 2020.

Approuvé à l'unanimité

7- Convention de partenariat avec EDF « valorisation touristique des vallées du Lot et de la Truyère dans le cadre de la Route de l'Énergie »

Monsieur le Président rappelle qu'une convention cadre a été signée avec EDF pour la promotion et la valorisation de la Route de l'énergie le 17 janvier 2020 entre 6 partenaires.

Dans la continuité, un certain nombre d'opérations pourraient faire l'objet d'un partenariat directement entre EDF et la communauté de communes. Elles sont portées exclusivement par EDF ou par la communauté de communes mais contribuent à l'enjeu collectif de « valorisation touristique des vallées du Lot et de la Truyère ». Elles sont susceptibles d'être cofinancées. Toutes font l'objet d'un consensus et de contribution techniques de part et d'autre et figurent dans un document annexé à la convention qui liera EDF et la communauté de communes.

Les opérations qui pourraient être co financées par la communauté de communes et EDF concernent :

- l'animation culturelle comme par exemple le festival Nos confluences en 2020
- des travaux d'aménagements dans le lit ou sur les berges du Lot notamment quand ceux-ci sont liés à l'activité hydroélectrique et/ou contribuent à la valorisation des vallées.

D'autres opérations d'intérêt commun pourront être adjointes au fur et à mesure par annexes financières à la convention.

Approuvé à l'unanimité (6 abstentions : J-L Montarnal, J-L Rames, M Borget, Y Brieu, B Barral et son pouvoir R Costes)

8 Travaux d'élagage et d'arasement d'atterrissement sur le Lot – communes d'Estaing et Sébrazac

Monsieur le Président indique qu'il a été sollicité par les communes d'Estaing et Sébrazac dans le cadre des compétences « GEMAPI » pour dégager la confluence de la Coussane et du Lot de l'atterrissement important qui induit un risque de débordement des eaux ; cette opération nécessite une autorisation de la police de l'eau et un accompagnement du SMLD.

Le montant des travaux serait de 5 950 euros HT pour l'arasement de l'atterrissement.

Dans le cadre de la convention de partenariat avec EDF au titre de la « valorisation touristique des vallées du Lot et de la Truyère dans le cadre de la route de l'énergie » un financement d'EDF peut être obtenu, le plan de financement qui pourrait être :

*** Montant de l'opération : 5 950 €HT**

*** Plan de financement prévisionnel (sous réserve de la sollicitation d'autres co financeurs potentiels –CD12-) :**

- EDF : 1 785 euros (30 %)
- CC : 4 165 euros (70 %)

Approuvé à l'unanimité

9- Convention de raccordement électrique Maison de Santé de Bozouls

Monsieur le Président indique que la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère doit signer avec Enedis une convention d'autorisation de raccordement électrique basse tension pour alimenter la future maison de santé située Rue des Grillons - 12340 Bozouls.

Monsieur le Président donne lecture de la convention annexée à la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité

10- Conventions de raccordement pour la fibre optique

Monsieur le Président indique que la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère doit signer avec All Fibre une convention d'autorisation de raccordement pour avoir accès à la fibre optique concernant le bâtiment administratif d'Entraygues situé 2 rue du Docteur Versepuech et le bâtiment administratif de Bozouls situé au 6 rue du trou. Ces installations sont complètement prises en charge par All Fibre sans aucun coût pour le propriétaire.

Monsieur le Président donne lecture des conventions annexées à la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité

10- bis convention – servitude de passage ERDF - ZA Lioujas

Monsieur le Président indique que la Communauté de Communes Bozouls Comtal a réalisé les travaux de viabilisation de la ZA Lioujas I en 2006.

Afin de pouvoir raccorder une entreprise située dans la zone de Lioujas dans les meilleures conditions, il convient de prolonger le réseau d'alimentation en gaz de 11 mètres sur le domaine public (parcelle E 991). Ces travaux sont pris en charge par GRDF.

Il convient toutefois de signer une convention pour la constitution de la servitude de passage de la canalisation. Cette servitude est consentie à titre gratuit.

Monsieur le Président donne lecture de la convention annexée à la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité

11 Etalement des frais de renégociation des emprunts assainissement

Monsieur le Président rappelle que de l'instruction budgétaire et comptable M49 prévoit la possibilité, par décision de l'assemblée délibérante, d'étaler les indemnités de remboursements anticipés (IRA) sur plusieurs exercices comptables.

L'étalement de ces IRA doit être réalisé sur la durée résiduelle de l'emprunt refinancé, soit 13 ans.

Monsieur le Président informe l'assemblée que cette opération comptable consiste à transférer, par opération d'ordre budgétaire, le montant des IRA au compte d'investissement D4817 (pénalités de renégociation de la dette) par le crédit du compte 796 (transfert des charges financières) puis à amortir, chaque année, une part de la charge au compte 6862 (dotation aux amortissements des charges financières) et au compte R4817 (charges à répartir sur plusieurs exercices) dans la limite de 13 années.

Approuvé à l'unanimité

12- Abrogation et nouveau procès-verbal de mise à disposition des biens dans le cadre du transfert de la compétence assainissement collectif de la commune de St Hippolyte

Monsieur le Président donne lecture des modifications à apporter. Il précise que certaines écritures ne sont pas reprises car elles ne concernent pas la compétence assainissement et qu'il convient d'en rajouter car elles ont été oubliées.

Il propose d'abroger le procès-verbal approuvé le 15 avril 2019 et d'en approuver un autre avec tous les éléments.

Approuvé à l'unanimité

13 Abrogation et nouveau procès-verbal de mise à disposition des biens dans le cadre du transfert de la compétence assainissement collectif de la commune d'Entraygues

Monsieur le Président donne lecture des modifications à apporter. Il précise que certaines écritures ne sont pas reprises car elles ne concernent pas la compétence assainissement.

Il propose d'abroger le procès-verbal approuvé le 25 février 2019 et d'en approuver un autre avec tous les éléments.

Approuvé à l'unanimité

14 Abrogation et nouveau procès-verbal de mise à disposition des biens dans le cadre du transfert de la compétence assainissement collectif de la commune de Golinhac

Monsieur le Président précise que les écritures d'amortissement des subventions transférées étaient erronées et donne lecture des subventions à prendre en compte.

Il propose d'abroger le procès-verbal approuvé le 25 février 2019 et d'en approuver un autre avec tous les éléments.

Approuvé à l'unanimité

15 Fiscalité – Vote des taux de contributions directes

Monsieur le Président rappelle les taux votés en 2017 concernant les taux de contributions directes adoptés avec une durée de lissage de 12 ans.

Pour l'année 2020, Monsieur le Président propose que les taux votés soient identiques à 2019 et que la durée de lissage reste la même que celle adoptée en 2017 ce qui donne le tableau suivant :

	Taux d'imposition 2020
CFE	29.00 %
Taxe d'habitation	11.82 %
Taxe foncière bâti	3.01 %
Taxe foncière non bâti	15.09 %

Approuvé à l'unanimité

16- Vote du taux de la taxe GEMAPI / Année 2020

Monsieur le président rappelle que cette taxe permet à la Communauté de Communes de financer toutes les missions en lien avec la compétence GEMAPI :

- sur le bassin versant de l'Aveyron (notamment contribution au syndicat mixte bassin versant Aveyron Amont)
- sur le bassin versant du Viaur (notamment contribution au syndicat mixte du bassin versant du Viaur),
- sur les bassins versants du Lot et du Dourdou (notamment contribution au Syndicat Mixte Lot Dourdou).

Pour l'année 2020, Monsieur le Président propose de maintenir le même montant qu'en 2019, c'est à dire 3€ par habitant. Le produit de la taxe attendue est estimé à 60 000 € pour 2020.

Approuvé à l'unanimité

17- Approbation du compte de gestion 2019 du Budget Principal de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2019, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Monsieur le Président soumet au Conseil de Communauté le compte de gestion du Budget Principal de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère dressé par Monsieur CADARS, Receveur Municipal pour l'année 2019.

Approuvé à l'unanimité

18 Approbation du compte de gestion 2019 du Budget Annexe Assainissement Collectif de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

Monsieur le Président soumet au Conseil de Communauté le compte de gestion du Budget Annexe Assainissement Collectif de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère dressé par Monsieur CADARS, Receveur Municipal pour l'année 2019.

Approuvé à l'unanimité

19 Approbation du compte de gestion 2019 du Budget Annexe Atelier Relais de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

Monsieur le Président soumet au Conseil de Communauté le compte de gestion du Budget Annexe Atelier Relais de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère dressé par Monsieur CADARS, Receveur Municipal pour l'année 2019.

Approuvé à l'unanimité

20 Approbation du compte de gestion 2019 du Budget Annexe Enfance de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

Monsieur le Président soumet au Conseil de Communauté le compte de gestion du Budget Annexe Enfance de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère dressé par Monsieur CADARS, Receveur Municipal pour l'année 2019.

Approuvé à l'unanimité

21- Approbation du compte de gestion 2019 du Budget Annexe GEMAPI de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

Monsieur le Président soumet au Conseil de Communauté le compte de gestion du Budget Annexe GEMAPI de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère dressé par Monsieur CADARS, Receveur Municipal pour l'année 2019.

Approuvé à l'unanimité

22 Approbation du compte de gestion 2019 du budget annexe Maison de la Vigne de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

Monsieur le Président soumet au Conseil de Communauté le compte de gestion budget annexe Maison de la Vigne de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère dressé par Monsieur CADARS, Receveur Municipal pour l'année 2019.

Approuvé à l'unanimité

23- Approbation du compte de gestion 2019 du budget annexe Maison de Santé Entraygues de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

Monsieur le Président soumet au Conseil de Communauté le compte de gestion budget annexe Maison de Santé Entraygues de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère dressé par Monsieur CADARS, Receveur Municipal pour l'année 2019.

Approuvé à l'unanimité

24- Approbation du compte de gestion 2019 du Budget Annexe OM CC ENTRAYGUES de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

Monsieur le Président soumet au Conseil de Communauté le compte de gestion du Budget Annexe OM CC ENTRAYGUES de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère dressé par Monsieur CADARS, Receveur Municipal pour l'année 2019.

Approuvé à l'unanimité

25- Approbation du compte de gestion 2019 du Budget Annexe Personnes Agées

Monsieur le Président soumet au Conseil de Communauté le compte de gestion Budget annexe Personnes Agées dressé par Monsieur CADARS, Receveur Municipal pour l'année 2019.

Approuvé à l'unanimité

26- Approbation du compte de gestion 2019 du Budget Annexe Pépinière Pôle économique de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

Monsieur le Président soumet au Conseil de Communauté le compte de gestion du Budget Annexe Pépinière Pôle économique de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère dressé par Monsieur CADARS, Receveur Municipal pour l'année 2019.

Approuvé à l'unanimité

27- Approbation du compte de gestion 2019 du Budget Annexe SPANC de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

Monsieur le Président soumet au Conseil de Communauté le compte de gestion du Budget Annexe SPANC de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère dressé par Monsieur CADARS, Receveur Municipal pour l'année 2019.

Approuvé à l'unanimité

28 Approbation du compte de gestion 2019 du budget annexe Zone de Cabassar de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

Monsieur le Président soumet au Conseil de Communauté le compte de gestion budget annexe Zone de Cabassar de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère dressé par Monsieur CADARS, Receveur Municipal pour l'année 2019.

Approuvé à l'unanimité

29 – Approbation du compte de gestion 2019 du budget annexe Zone de Calsades II et III de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

Monsieur le Président soumet au Conseil de Communauté le compte de gestion budget annexe Zone de Calsades II et III de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère dressé par Monsieur CADARS, Receveur Municipal pour l'année 2019.

Approuvé à l'unanimité

30- Approbation du compte de gestion 2019 du Budget Annexe ZA Calsades IV de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

Monsieur le Président soumet au Conseil de Communauté le compte de gestion du Budget Annexe ZA Calsades IV de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère dressé par Monsieur CADARS, Receveur Municipal pour l'année 2019

Approuvé à l'unanimité

31 Approbation du compte de gestion 2019 du budget annexe Zone des Garrigues de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

Monsieur le Président soumet au Conseil de Communauté le compte de gestion budget annexe Zone des Garrigues de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère, dressé par Monsieur CADARS, Receveur Municipal pour l'année 2019.

Approuvé à l'unanimité

32 Approbation du compte de gestion 2019 du budget annexe Zone des Glèbes de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

Monsieur le Président soumet au Conseil de Communauté le compte de gestion budget annexe Zone des Glèbes de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère, dressé par Monsieur CADARS, Receveur Municipal pour l'année 2019.

Approuvé à l'unanimité

33 Approbation du compte de gestion 2019 du budget annexe Zone des LANDES de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

Monsieur le Président soumet au Conseil de Communauté le compte de gestion budget annexe Zone des Landes de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère dressé par Monsieur CADARS, Receveur Municipal pour l'année 2019.

Approuvé à l'unanimité

34 Approbation du compte de gestion 2019 du budget annexe Zone de LIOUJAS II de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

Monsieur le Président soumet au Conseil de Communauté le compte de gestion budget annexe Zone de Lioujas II de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère, dressé par Monsieur CADARS, Receveur Municipal pour l'année 2019.

Approuvé à l'unanimité

35 Approbation du compte de gestion 2019 du budget annexe Zone de LIOUJAS III de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

Monsieur le Président soumet au Conseil de Communauté le compte de gestion budget annexe Zone de Lioujas III de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère, dressé par Monsieur CADARS, Receveur Municipal pour l'année 2019.

Approuvé à l'unanimité

36 Approbation du compte de gestion 2019 du Budget Annexe ZA Lioujas IV de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

Monsieur le Président soumet au Conseil de Communauté le compte de gestion du Budget Annexe ZA Lioujas IV de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère dressé par Monsieur CADARS, Receveur Municipal pour l'année 2019.

Approuvé à l'unanimité

37 Approbation du compte de gestion 2019 du budget annexe Zone de PEYRELOBADE de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

Monsieur le Président soumet au Conseil de Communauté le compte de gestion budget annexe Zone de Peyrelobade de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère dressé par Monsieur CADARS, Receveur Municipal pour l'année 2019.

Approuvé à l'unanimité

38 Approbation du compte de gestion 2019 du budget annexe Zone d'Entraygues de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

Monsieur le Président soumet au Conseil de Communauté le compte de gestion budget annexe Zone d'Entraygues de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère, dressé par Monsieur CADARS, Receveur Municipal pour l'année 2019.

Approuvé à l'unanimité

39 Vote du Compte Administratif 2019 du budget principal de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

Monsieur Albespy, élu président de séance, présente le Compte Administratif 2019 du Budget Principal de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère dressé par Monsieur le Président.

A l'issue de cet exposé, le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :

- Donne acte à Monsieur le Président de la présentation faite du Compte Administratif du Budget Principal 2019 de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Vote et arrête les résultats définitifs tels qu'ils figurent au Compte Administratif ci-annexé.

Approuvé à l'unanimité

40 Vote du Compte Administratif 2019 du budget annexe Assainissement Collectif.

A l'issue de cet exposé, le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :

- Donne acte à Monsieur le Président de la présentation faite du Compte Administratif du Budget Annexe Assainissement Collectif de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère,

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Vote et arrête les résultats définitifs tels qu'ils figurent au Compte Administratif ci-annexé.

Approuvé à l'unanimité

41 Vote du Compte Administratif 2019 du budget annexe Atelier Relais

A l'issue de cet exposé, le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :

- Donne acte à Monsieur le Président de la présentation faite du Compte Administratif du Budget Annexe Atelier Relais de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Vote et arrête les résultats définitifs tels qu'ils figurent au Compte Administratif ci-annexé.

Approuvé à l'unanimité

42 Vote du Compte Administratif 2019 du budget annexe Enfance

A l'issue de cet exposé, le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :

- Donne acte à Monsieur le Président de la présentation faite du Compte Administratif du Budget Annexe Enfance de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Vote et arrête les résultats définitifs tels qu'ils figurent au Compte Administratif ci-annexé.

Approuvé à l'unanimité

43 Vote du Compte Administratif 2019 du budget annexe GEMAPI

A l'issue de cet exposé, le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :

- Donne acte à Monsieur le Président de la présentation faite du Compte Administratif du Budget Annexe GEMAPI de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Vote et arrête les résultats définitifs tels qu'ils figurent au Compte Administratif ci-annexé.

Approuvé à l'unanimité

44 Vote du Compte Administratif 2019 du budget annexe Maison de la Vigne

A l'issue de cet exposé, le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :

- Donne acte à Monsieur le Président de la présentation faite du Compte Administratif du Budget Annexe Maison de la Vigne de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Vote et arrête les résultats définitifs tels qu'ils figurent au Compte Administratif ci-annexé.

Approuvé à l'unanimité

45 Vote du Compte Administratif 2019 du budget annexe Maison de Santé Entraygues

A l'issue de cet exposé, le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :

- Donne acte à Monsieur le Président de la présentation faite du Compte Administratif du Budget Annexe Maison de Santé Entraygues de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

- Vote et arrête les résultats définitifs tels qu'ils figurent au Compte Administratif ci-annexé.

Approuvé à l'unanimité

46 Vote du Compte Administratif 2019 du budget annexe Ordures Ménagères CC Entraygues.

A l'issue de cet exposé, le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :

- Donne acte à Monsieur le Président de la présentation faite du Compte Administratif du Budget Annexe OM CC Entraygues 2019 de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Vote et arrête les résultats définitifs tels qu'ils figurent au Compte Administratif ci-annexé.

Approuvé à l'unanimité

47 Vote du Compte Administratif 2019 du budget annexe Personnes Agées

A l'issue de cet exposé, le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :

- Donne acte à Monsieur le Président de la présentation faite du Compte Administratif du Budget Annexe Personnes âgées,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Vote et arrête les résultats définitifs tels qu'ils figurent au Compte Administratif ci-annexé.

Approuvé à l'unanimité

48 Vote du Compte Administratif 2019 du budget annexe Pépinière Pôle Economique.

A l'issue de cet exposé, le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :

- Donne acte à Monsieur le Président de la présentation faite du Compte Administratif du Budget Annexe Pépinière Pôle économique de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Vote et arrête les résultats définitifs tels qu'ils figurent au Compte Administratif ci-annexé.

Approuvé à l'unanimité

49 Vote du Compte Administratif 2019 du budget annexe SPANC

A l'issue de cet exposé, le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :

- Donne acte à Monsieur le Président de la présentation faite du Compte Administratif du Budget Annexe SPANC de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Vote et arrête les résultats définitifs tels qu'ils figurent au Compte Administratif ci-annexé.

Approuvé à l'unanimité

50 Vote du Compte Administratif 2019 du budget annexe Zone de Cabassar

A l'issue de cet exposé, le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :

- Donne acte à Monsieur le Président de la présentation faite du Compte Administratif du Budget Annexe Zone de Cabassar de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Vote et arrête les résultats définitifs tels qu'ils figurent au Compte Administratif ci-annexé.

Approuvé à l'unanimité

51 Vote du Compte Administratif 2019 du budget annexe Zone des Calsades II et III

A l'issue de cet exposé, le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :

- Donne acte à Monsieur le Président de la présentation faite du Compte Administratif du Budget Annexe Zone des Calsades II et III de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Vote et arrête les résultats définitifs tels qu'ils figurent au Compte Administratif ci-annexé.

Approuvé à l'unanimité

52 Vote du Compte Administratif 2019 du budget annexe ZA Calsades IV.

A l'issue de cet exposé, le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :

- Donne acte à Monsieur le Président de la présentation faite du Compte Administratif du Budget Annexe ZA Calsades IV de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Vote et arrête les résultats définitifs tels qu'ils figurent au Compte Administratif ci-annexé.

Approuvé à l'unanimité

53 Vote du Compte Administratif 2019 du budget annexe Zone des Garrigues

A l'issue de cet exposé, le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :

- Donne acte à Monsieur le Président de la présentation faite du Compte Administratif du Budget Annexe Zone des Garrigues de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Vote et arrête les résultats définitifs tels qu'ils figurent au Compte Administratif ci-annexé.

Approuvé à l'unanimité

54 Vote du Compte Administratif 2019 du budget annexe Zone des Glèbes

A l'issue de cet exposé, le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :

- Donne acte à Monsieur le Président de la présentation faite du Compte Administratif du Budget Annexe Zone des Glèbes de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Vote et arrête les résultats définitifs tels qu'ils figurent au Compte Administratif ci-annexé.

Approuvé à l'unanimité

55 Vote du Compte Administratif 2019 du budget annexe Zone des LANDES

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :

- Donne acte à Monsieur le Président de la présentation faite du Compte Administratif du Budget Annexe Zone des LANDES de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Vote et arrête les résultats définitifs tels qu'ils figurent au Compte Administratif ci-annexé.

Approuvé à l'unanimité

56 Vote du Compte Administratif 2019 du budget annexe Zone de Lioujas II

A l'issue de cet exposé, le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :

- Donne acte à Monsieur le Président de la présentation faite du Compte Administratif du Budget Annexe Zone de Lioujas II de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Vote et arrête les résultats définitifs tels qu'ils figurent au Compte Administratif ci-annexé.

Approuvé à l'unanimité

57 Vote du Compte Administratif 2019 du budget annexe Zone de Lioujas III

A l'issue de cet exposé, le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :

- Donne acte à Monsieur le Président de la présentation faite du Compte Administratif du Budget Annexe Zone de Lioujas III de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Vote et arrête les résultats définitifs tels qu'ils figurent au Compte Administratif ci-annexé.

Approuvé à l'unanimité

58 Vote du Compte Administratif 2019 du budget annexe ZA Lioujas IV

A l'issue de cet exposé, le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :

- Donne acte à Monsieur le Président de la présentation faite du Compte Administratif du Budget Annexe ZA Lioujas IV de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Vote et arrête les résultats définitifs tels qu'ils figurent au Compte Administratif ci-annexé.

Approuvé à l'unanimité

59 Vote du Compte Administratif 2019 du budget annexe Zone de PEYRELOBADE

A l'issue de cet exposé, le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :

- Donne acte à Monsieur le Président de la présentation faite du Compte Administratif du Budget Annexe Zone de Peyrelobade de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Vote et arrête les résultats définitifs tels qu'ils figurent au Compte Administratif ci-annexé.

Approuvé à l'unanimité

60 Vote du Compte Administratif 2019 du budget annexe Zone d'Entraygues

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :

- Donne acte à Monsieur le Président de la présentation faite du Compte Administratif du Budget Annexe Zone Entraygues de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Vote et arrête les résultats définitifs tels qu'ils figurent au Compte Administratif ci-annexé.

Approuvé à l'unanimité

61 Affectation de résultat de l'année 2019 Budget principal de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère

AFFECTATION DE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A - <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	325 842,92
B - Résultats antérieurs reportés	
Ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	1 009 729,85
C - résultat à affecter	
= A.+B. (hors restes à réaliser)	1 335 572,77
(si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D - Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -)	
D 001 (si déficit)	
R 001 (si excédent)	1 146 916,39
E - Solde des restes à réaliser d'investissement (3)	
Besoin de financement	
Excédent de financement (1)	
Besoin de financement F. = D. + E.	0
AFFECTATION = C. = G. + H.	1 335 572,77
1) Affectation en réserves R1068 en Investissement	500 000,00
G. - au minimum ouverture du besoin de financement	
2) H. Report en fonctionnement R 002	835 572,77
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

Approuvé à l'unanimité

62 Affectation de résultat de l'année 2019 Budget Annexe Assainissement collectif de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère

AFFECTATION DE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A - <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	68 206,03
Dont b. Plus-values nettes de cession d'éléments d'actif	10 833,33
B - Résultats antérieurs reportés	
Ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	256 213,11
C - résultat à affecter	
= A.+B. (hors restes à réaliser)	324 419,14
(si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D - Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -)	
D 001 (si déficit)	
R 001 (si excédent)	683 585,05
E - Solde des restes à réaliser d'investissement (3)	
Besoin de financement	
Excédent de financement (1)	
Besoin de financement F. = D. + E	0
AFFECTATION = C. = G. + H.	324 419,14

1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	10 833,33
2) Affectation en réserves R1068 en Investissement G. - au minimum ouverture du besoin de financement	189 166,67
3) H. Report en fonctionnement R 002	124 419,14
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

Approuvé à l'unanimité

63 Affectation de résultat de l'année 2019 Budget Annexe Atelier Relais de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

AFFECTATION DE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A - <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	3 775,09
B - <u>Résultats antérieurs reportés</u>	-41 815,58
Ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	
C - résultat à affecter = A.+B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	-38 040,49
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D - <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -)	
D 001 (si déficit)	
R 001 (si excédent)	32 984,49
E - <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u> (3)	/
Besoin de financement	
Excédent de financement (1)	
Besoin de financement F. = D. + E.	/
AFFECTATION = C. = G. + H.	
1) Affectation en réserves R1068 en Investissement	0,00 €
G. - au minimum ouverture du besoin de financement	
2) H. Report en fonctionnement R 002	
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	38 040,49

Approuvé à l'unanimité

64 Affectation de résultat de l'année 2019 Budget Annexe Enfance de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

AFFECTATION DE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A - Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	6 480,00
B - Résultats antérieurs reportés	
Ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-6 480,00
C - résultat à affecter	
= A.+B. (hors restes à réaliser)	/
(si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D - Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -)	
D 001 (si déficit)	-33 453,34
R 001 (si excédent)	
E - Solde des restes à réaliser d'investissement (3)	
Besoin de financement	-4 057,20
Excédent de financement (1)	
Besoin de financement F. = D. + E.	37 510,54
AFFECTATION = C. = G. + H.	
1) Affectation en réserves R1068 en Investissement	
G. - au minimum ouverture du besoin de financement	
2) H. Report en fonctionnement R 002	
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

Approuvé à l'unanimité

**65 Affectation de résultat de l'année 2019 Budget Annexe GEMAPI de la Communauté de Communes
Comtal Lot et Truyère**

AFFECTATION DE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT			
Résultat de fonctionnement			
A - <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)			36 307,62
B - <u>Résultats antérieurs reportés</u>			/
Ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)			
C - résultat à affecter			36307,62
= A.+B. (hors restes à réaliser)			
(si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)			
Solde d'exécution de la section d'investissement			
D - <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -)			
D 001 (si déficit)			
R 001 (si excédent)			19 868,81
E - <u>Solde des restes à réaliser</u> d'investissement (3)			/
Besoin de financement			
Excédent de financement (1)			
Besoin de financement F. = D. + E.			/
AFFECTATION = C. = G. + H.			36 307,62
1) Affectation en réserves R1068 en Investissement			36 307,62
G. - au minimum ouverture du besoin de financement			
2) H. Report en fonctionnement R 002			0,00
DEFICIT REPORTE D 002 (4)			

Approuvé à l'unanimité

66 Affectation de résultat de l'année 2019 Budget Annexe Maison de la Vigne de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

AFFECTATION DE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT			
Résultat de fonctionnement			
A - <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)			2 544,37
B - <u>Résultats antérieurs reportés</u>			2 933,59
Ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)			
C - résultat à affecter			5 477,96
= A.+B. (hors restes à réaliser)			
(si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)			
Solde d'exécution de la section d'investissement			
D - <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -)			
D 001 (si déficit)			
R 001 (si excédent)			391,51
E - <u>Solde des restes à réaliser</u> d'investissement (3)			/
Besoin de financement			
Excédent de financement (1)			
Besoin de financement F. = D. + E.			
AFFECTATION = C. = G. + H.			5 477,96
1) Affectation en réserves R1068 en Investissement			5 000,00
G. - au minimum ouverture du besoin de financement			
2) H. Report en fonctionnement R 002			477,96
DEFICIT REPORTE D 002 (4)			

Approuvé à l'unanimité

67 Affectation de résultat de l'année 2019 Budget Annexe Maison de Santé Entraygues de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

AFFECTATION DE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT			
Résultat de fonctionnement			
A - <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)			8 627,12
B - <u>Résultats antérieurs reportés</u>			8 510,92
Ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)			
C - résultat à affecter			17 138,04
= A.+B. (hors restes à réaliser)			
(si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)			
Solde d'exécution de la section d'investissement			
D - <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -)			
D 001 (si déficit)			-4 268,00
R 001 (si excédent)			
E - <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u> (3)			
Besoin de financement			
Excédent de financement (1)			
Besoin de financement F. = D. + E.			4 268,00
AFFECTATION = C. = G. + H.			17 138,04
1) Affectation en réserves R1068 en Investissement			10 000,00 €
G. - au minimum ouverture du besoin de financement			
2) H. Report en fonctionnement R 002			7 138,04
DEFICIT REPORTE D 002 (4)			

Approuvé à l'unanimité

68 Affectation de résultat de l'année 2019 Budget Annexe OM CC Entraygues de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère

AFFECTATION DE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A - Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	2 560,91
B - Résultats antérieurs reportés	
Ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-6 415,72
C - résultat à affecter	
= A.+B. (hors restes à réaliser)	-3 854,81
(si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D - Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -)	
D 001 (si déficit)	
R 001 (si excédent)	87 535,00
E - Solde des restes à réaliser d'investissement (3)	
Besoin de financement	/
Excédent de financement (1)	
Besoin de financement F. = D. + E.	
	/
AFFECTATION = C. = G. + H.	
1) Affectation en réserves R1068 en Investissement	
G. - au minimum ouverture du besoin de financement	
2) H. Report en fonctionnement R 002	
	0,00
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	
	3 854,81

Approuvé à l'unanimité

69 Affectation de résultat de l'année 2019 Budget Annexe Personnes Agées de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère

AFFECTATION DE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A - Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-2 477,48
B - Résultats antérieurs reportés	2 477,48
Ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	
C - résultat à affecter	0,00
= A.+B. (hors restes à réaliser)	
(si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D - Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -)	
D 001 (si déficit)	
R 001 (si excédent)	4 679,74
E - Solde des restes à réaliser d'investissement (3)	-169,70
Besoin de financement	
Excédent de financement (1)	
Besoin de financement F. = D. + E.	/
AFFECTATION = C. = G. + H.	
1) Affectation en réserves R1068 en Investissement	0,00 €
G. - au minimum ouverture du besoin de financement	
2) H. Report en fonctionnement R 002	0,00
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

Approuvé à l'unanimité

**70 Affectation de résultat de l'année 2019 Budget Annexe Pépinière Pôle Economique de la
Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.**

AFFECTATION DE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT			
Résultat de fonctionnement			
A - Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)			
B - Résultats antérieurs reportés			
Ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)			
C - résultat à affecter			
= A.+B. (hors restes à réaliser)			
(si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)			
Solde d'exécution de la section d'investissement			
D - Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -)			
D 001 (si déficit)			
R 001 (si excédent)			
			14 933,38
E - Solde des restes à réaliser d'investissement (3)			
			-13 654,48
Besoin de financement			
Excédent de financement (1)			
Besoin de financement F. = D. + E.			
			/
AFFECTATION = C. = G. + H.			
1) Affectation en réserves R1068 en Investissement			
			0,00 €
G. - au minimum ouverture du besoin de financement			
2) H. Report en fonctionnement R 002			
			0,00
DEFICIT REPORTE D 002 (4)			

Approuvé à l'unanimité

71 Affectation de résultat de l'année 2019 Budget Annexe SPANC de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère

AFFECTATION DE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A - <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	26 339,39
B - Résultats antérieurs reportés	
Ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	46 866,10
C - résultat à affecter	
= A.+B. (hors restes à réaliser)	73 205,49
(si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D - Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -)	
D 001 (si déficit)	
R 001 (si excédent)	6 911,49
E - Solde des restes à réaliser d'investissement (3)	
Besoin de financement	/
Excédent de financement (1)	
Besoin de financement F. = D. + E.	
AFFECTATION = C. = G. + H.	
	73 205,49
1) Affectation en réserves R1068 en Investissement	
G. - au minimum ouverture du besoin de financement	30 000,00
2) H. Report en fonctionnement R 002	
	43 205,49
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

Approuvé à l'unanimité

72 Affectation de résultat de l'année 2019 Budget Annexe Zone de Cabassar de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère

AFFECTATION DE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A - Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	/
B - Résultats antérieurs reportés	
Ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	/
C - résultat à affecter	
= A.+B. (hors restes à réaliser)	/
(si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D - Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -)	
D 001 (si déficit)	-34 478,74
R 001 (si excédent)	
E - Solde des restes à réaliser d'investissement (3)	
Besoin de financement	
Excédent de financement (1)	
Besoin de financement F. = D. + E.	34 478,74
AFFECTATION = C. = G. + H.	
1) Affectation en réserves R1068 en Investissement	
G. - au minimum ouverture du besoin de financement	/
2) H. Report en fonctionnement R 002	
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	/

Approuvé à l'unanimité

73 Affectation de résultat de l'année 2019 Budget Annexe Zones des Calsades II et III de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère

AFFECTATION DE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A - Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	
B - Résultats antérieurs reportés	
Ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-5 063,55
C - résultat à affecter	-5 063,55
= A.+B. (hors restes à réaliser)	
(si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D - Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -)	
D 001 (si déficit)	-412 828,17
R 001 (si excédent)	
E - Solde des restes à réaliser d'investissement (3)	
Besoin de financement	/
Excédent de financement (1)	
Besoin de financement F. = D. + E.	412 828,17
AFFECTATION = C. = G. + H.	
1) Affectation en réserves R1068 en Investissement	
G. - au minimum ouverture du besoin de financement	/
2) H. Report en fonctionnement R 002	
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	-5 063,55

Approuvé à l'unanimité

74 Affectation de résultat de l'année 2019 Budget Annexe Zone des Calsades IV de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère

AFFECTATION DE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT			
Résultat de fonctionnement			
A - Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)			/
B - Résultats antérieurs reportés			
Ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)			
C - résultat à affecter			/
= A.+B. (hors restes à réaliser)			
(si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)			
Solde d'exécution de la section d'investissement			
D - Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -)			
D 001 (si déficit)			-2 450,12
R 001 (si excédent)			
E - Solde des restes à réaliser d'investissement (3)			/
Besoin de financement			
Excédent de financement (1)			
Besoin de financement F. = D. + E.			2 450,12
AFFECTATION = C. = G. + H.			
1) Affectation en réserves R1068 en Investissement			/
G. - au minimum ouverture du besoin de financement			
2) H. Report en fonctionnement R 002			/
DEFICIT REPORTE D 002 (4)			

Approuvé à l'unanimité

75 Affectation de résultat de l'année 2019 Budget Annexe Zone des Garrigues de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère

AFFECTATION DE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A - Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	/
B - Résultats antérieurs reportés	
Ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	/
C - résultat à affecter	
= A.+B. (hors restes à réaliser)	/
(si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D - Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -)	
D 001 (si déficit)	-19 191,23
R 001 (si excédent)	
E - Solde des restes à réaliser d'investissement (3)	
Besoin de financement	
Excédent de financement (1)	
Besoin de financement F. = D. + E.	19 191,23
AFFECTATION = C. = G. + H.	
1) Affectation en réserves R1068 en Investissement	
G. - au minimum ouverture du besoin de financement	/
2) H. Report en fonctionnement R 002	
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	/

Approuvé à l'unanimité

76 Affectation de résultat de l'année 2019 Budget Annexe Zone les Glèbes de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère

AFFECTATION DE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A - Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	/
B - Résultats antérieurs reportés	
Ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	/
C - résultat à affecter	
= A.+B. (hors restes à réaliser)	/
(si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D - Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -)	
D 001 (si déficit)	-258 472,06
R 001 (si excédent)	
E - Solde des restes à réaliser d'investissement (3)	
Besoin de financement	
Excédent de financement (1)	
Besoin de financement F. = D. + E.	258 472,06
AFFECTATION = C. = G. + H.	
1) Affectation en réserves R1068 en Investissement	
G. - au minimum ouverture du besoin de financement	/
2) H. Report en fonctionnement R 002	
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	/

Approuvé à l'unanimité

77 Affectation de résultat de l'année 2019 Budget Annexe Zone les Landes de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère

AFFECTATION DE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT			
Résultat de fonctionnement			
A - Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)			/
B - Résultats antérieurs reportés			
Ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)			/
C - résultat à affecter			/
= A.+B. (hors restes à réaliser)			
(si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)			
Solde d'exécution de la section d'investissement			
D - Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -)			
D 001 (si déficit)			-14 334,00
R 001 (si excédent)			
E - Solde des restes à réaliser d'investissement (3)			/
Besoin de financement			
Excédent de financement (1)			
Besoin de financement F. = D. + E.			14 334,00
AFFECTATION = C. = G. + H.			
1) Affectation en réserves R1068 en Investissement			/
G. - au minimum ouverture du besoin de financement			
2) H. Report en fonctionnement R 002			/
DEFICIT REPORTE D 002 (4)			

Approuvé à l'unanimité

78 Affectation de résultat de l'année 2019 Budget Annexe Zone de Lioujas II de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère

AFFECTATION DE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A - Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	18 128,37
B - Résultats antérieurs reportés	
Ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-2 134,69
C - résultat à affecter	15 993,68
= A.+B. (hors restes à réaliser)	
(si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D - Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -)	
D 001 (si déficit)	-7 776,54
R 001 (si excédent)	
E - Solde des restes à réaliser d'investissement (3)	
Besoin de financement	/
Excédent de financement (1)	
Besoin de financement F. = D. + E.	7 776,54
AFFECTATION = C. = G. + H.	
1) Affectation en réserves R1068 en Investissement	
G. - au minimum ouverture du besoin de financement	/
2) H. Report en fonctionnement R 002	15 993,68
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

Approuvé à l'unanimité

79 Affectation de résultat de l'année 2019 Budget Annexe Zone de Lioujas III de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère

AFFECTATION DE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A - Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	256 486,30
B - Résultats antérieurs reportés	
Ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	/
C - résultat à affecter	256 486,30
= A.+B. (hors restes à réaliser)	
(si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D - Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -)	
D 001 (si déficit)	-147 937,16
R 001 (si excédent)	
E - Solde des restes à réaliser d'investissement (3)	
Besoin de financement	/
Excédent de financement (1)	
Besoin de financement F. = D. + E.	147 937,16
AFFECTATION = C. = G. + H.	
1) Affectation en réserves R1068 en Investissement	
G. - au minimum ouverture du besoin de financement	/
2) H. Report en fonctionnement R 002	256 486,30
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

Approuvé à l'unanimité

80 Affectation de résultat de l'année 2019 Budget Annexe Zone de Lioujas IV de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère

AFFECTATION DE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT			
Résultat de fonctionnement			
A - Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)			/
B - Résultats antérieurs reportés			
Ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)			/
C - résultat à affecter			/
= A.+B. (hors restes à réaliser)			
(si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)			
Solde d'exécution de la section d'investissement			
D - Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -)			
D 001 (si déficit)			/
R 001 (si excédent)			
E - Solde des restes à réaliser d'investissement (3)			/
Besoin de financement			
Excédent de financement (1)			
Besoin de financement F. = D. + E.			/
AFFECTATION = C. = G. + H.			
1) Affectation en réserves R1068 en Investissement			/
G. - au minimum ouverture du besoin de financement			
2) H. Report en fonctionnement R 002			/
DEFICIT REPORTE D 002 (4)			

Approuvé à l'unanimité

81 Affectation de résultat de l'année 2019 Budget Annexe Zone de Peyrolebade de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère

AFFECTATION DE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT			
Résultat de fonctionnement			
A - Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)			/
B - Résultats antérieurs reportés			
Ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)			/
C - résultat à affecter			/
= A.+B. (hors restes à réaliser)			
(si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)			
Solde d'exécution de la section d'investissement			
D - Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -)			
D 001 (si déficit)			
R 001 (si excédent)			326,30
E - Solde des restes à réaliser d'investissement (3)			/
Besoin de financement			
Excédent de financement (1)			
Besoin de financement F. = D. + E.			
AFFECTATION = C. = G. + H.			
1) Affectation en réserves R1068 en Investissement			/
G. - au minimum ouverture du besoin de financement			
2) H. Report en fonctionnement R 002			/
DEFICIT REPORTE D 002 (4)			

Approuvé à l'unanimité

82 Affectation de résultat de l'année 2019 Budget Annexe ZAC CC Entraygues sur Truyère de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère

AFFECTATION DE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT			
Résultat de fonctionnement			
A - Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)			-100 000,00
B - Résultats antérieurs reportés			
Ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)			97 870,80
C - résultat à affecter			-2 129,20
= A.+B. (hors restes à réaliser)			
(si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)			
Solde d'exécution de la section d'investissement			
D - Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -)			
D 001 (si déficit)			-4 395,28
R 001 (si excédent)			
E - Solde des restes à réaliser d'investissement (3)			
Besoin de financement			/
Excédent de financement (1)			
Besoin de financement F. = D. + E.			4 395,28
AFFECTATION = C. = G. + H.			
1) Affectation en réserves R1068 en Investissement			
G. - au minimum ouverture du besoin de financement			/
2) H. Report en fonctionnement R 002			
DEFICIT REPORTE D 002 (4)			-2 129,20

Approuvé à l'unanimité

83 Vote du Budget Primitif 2020 du Budget Principal de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

Monsieur le Président présente le budget primitif 2020 du budget principal et le soumet au vote du Conseil Communautaire.

Approuvé à l'unanimité

84 Vote du Budget Primitif 2020 du Budget annexe Assainissement Collectif de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

Monsieur le Président présente le budget primitif 2020 du budget annexe Assainissement Collectif et le soumet au vote du Conseil Communautaire.

Approuvé à l'unanimité

85 Vote du Budget Primitif 2020 du Budget annexe Atelier Relais de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère

Monsieur le Président présente le budget primitif 2020 du budget annexe Atelier Relais et le soumet au vote du Conseil Communautaire.

Approuvé à l'unanimité

86 Vote du Budget Primitif 2020 du Budget annexe Enfance de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

Monsieur le Président présente le budget primitif 2020 du budget annexe Enfance et le soumet au vote du Conseil Communautaire.

Approuvé à l'unanimité

87 Vote du Budget Primitif 2020 du Budget annexe GEMAPI de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

Monsieur le Président présente le budget primitif 2020 du budget annexe GEMAPI et le soumet au vote du Conseil Communautaire.

Approuvé à l'unanimité

88 Vote du Budget Primitif 2020 du Budget annexe Maison de la Vigne de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

Monsieur le Président présente le budget primitif 2020 du budget annexe Maison de la Vigne et le soumet au vote du Conseil Communautaire.

Approuvé à l'unanimité

89 Vote du Budget Primitif 2020 du Budget annexe Maison de Santé de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

Monsieur le Président présente le budget primitif 2020 du budget annexe Maison de Santé et le soumet au vote du Conseil Communautaire.

Approuvé à l'unanimité

90 Vote du Budget Primitif 2020 du Budget annexe OM CC Entraygues de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

Monsieur le Président présente le budget primitif 2020 du budget annexe OM CC Entraygues et le soumet au vote du Conseil Communautaire.

Approuvé à l'unanimité

91 Vote du Budget Primitif 2020 du Budget annexe Personnes Agées de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

Monsieur le Président présente le budget primitif 2020 du budget annexe Personnes Agées et le soumet au vote du Conseil Communautaire.

Approuvé à l'unanimité

92 Vote du Budget Primitif 2020 du Budget annexe Pépinière Pôle Economique de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

Monsieur le Président présente le budget primitif 2020 du budget annexe Pépinière Pôle Economique et le soumet au vote du Conseil Communautaire.

Approuvé à l'unanimité

93 Vote du Budget Primitif 2020 du Budget annexe SPANC de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

Monsieur le Président présente le budget primitif 2020 du budget annexe SPANC et le soumet au vote du Conseil Communautaire.

Approuvé à l'unanimité

94 Vote du Budget Primitif 2020 du Budget annexe ZA Cabassar de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

Monsieur le Président présente le budget primitif 2020 du budget annexe ZA Cabassar et le soumet au vote du Conseil Communautaire.

Approuvé à l'unanimité

95 Vote du Budget Primitif 2020 du Budget annexe ZA Calsades 2 et 3 de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

Monsieur le Président présente le budget primitif 2020 du budget annexe ZA Calsades 2 et 3 et le soumet au vote du Conseil Communautaire.

Approuvé à l'unanimité

96 Vote du Budget Primitif 2020 du Budget annexe ZA Calsades 4 de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

Monsieur le Président présente le budget primitif 2020 du budget annexe ZA Calsades 4 et le soumet au vote du Conseil Communautaire.

Approuvé à l'unanimité

97 Vote du Budget Primitif 2020 du Budget annexe ZA Les Garrigues de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

Monsieur le Président présente le budget primitif 2020 du budget annexe ZA Les Garrigues et le soumet au vote du Conseil Communautaire.

Approuvé à l'unanimité

98 Vote du Budget Primitif 2020 du Budget annexe ZA Les Glèbes de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

Monsieur le Président présente le budget primitif 2020 du budget annexe ZA Les Glèbes et le soumet au vote du Conseil Communautaire.

Approuvé à l'unanimité

99 Vote du Budget Primitif 2020 du Budget annexe ZA Les Landes de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

Monsieur le Président présente le budget primitif 2020 du budget annexe ZA Les Landes et le soumet au vote du Conseil Communautaire.

Approuvé à l'unanimité

100 Vote du Budget Primitif 2020 du Budget annexe ZA LIOUJAS II de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

Monsieur le Président présente le budget primitif 2020 du budget annexe ZA Lioujas II et le soumet au vote du Conseil Communautaire.

Approuvé à l'unanimité

101 Vote du Budget Primitif 2020 du Budget annexe ZA LIOUJAS III de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

Monsieur le Président présente le budget primitif 2020 du budget annexe ZA Lioujas III et le soumet au vote du Conseil Communautaire.

Approuvé à l'unanimité

102 Vote du Budget Primitif 2020 du Budget annexe ZA LIOUJAS IV de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

Monsieur le Président présente le budget primitif 2020 du budget annexe ZA Lioujas IV et le soumet au vote du Conseil Communautaire.

Approuvé à l'unanimité

103 Vote du Budget Primitif 2020 du Budget annexe ZA Peyrolebade de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

Monsieur le Président présente le budget primitif 2020 du budget annexe ZA Peyrolebade et le soumet au vote du Conseil Communautaire.

Approuvé à l'unanimité

104 Vote du Budget Primitif 2020 du Budget annexe ZAC CC Entraygues de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

Monsieur le Président présente le budget primitif 2020 du budget annexe ZAC CC Entraygues et le soumet au vote du Conseil Communautaire.

Approuvé à l'unanimité

105 Grille tarifaire 2020- Espace Multiculturel – Le Nayrac

Monsieur le Président rappelle que, lors de sa séance du 26 novembre 2018, le conseil de communauté a défini l'intérêt communautaire de la compétence optionnelle « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire »

Concernant la construction, l'entretien et la gestion d'équipements culturels structurants à vocation intercommunale, l'espace Multiculturel de la commune du Nayrac a été reconnue comme telle.

Dès lors, il convient pour la Communauté de Communes d'établir la grille tarifaire de location de cet Espace.

Pour information, ces tarifs sont ceux appliqués jusqu'alors par la Commune du Nayrac qui en avait la gestion.

Approuvé à l'unanimité

106 Fixation des montants des loyers des logements de la résidence « l'Estanh »

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère a réhabilité les bâtiments de l'ex-gendarmerie d'Estaing pour en faire une résidence, appelée « résidence de l'Estanh », composée de 7 logements allant du T2 au T5.

Sans être de l'habitat à loyer modéré, ces logements ciblent une population présentant des difficultés physiques (handicap d'un des membres de la famille ou dû au vieillissement), ou sociales. La mixité du public est aussi recherchée (intergénérationnel notamment).

A ce titre, une commission (aidée de travailleurs sociaux) a été constituée pour attribuer les logements.

Les logements seront mis à la location à partir du 1^{er} mars. Il est donc proposé les montants de loyer suivants :

Tableau loyer Réhabilitation ex-gendarmerie Estaing				
Appartement	Surface utile (m ²)	Loyer	Charges*	Total
Logement 1 (T3)	69,60	340,00 €	20,00 €	360,00 €
Logement 2 (T3)	58,95	280,00 €	20,00 €	300,00 €
Logement 3 (T3)	69,65	340,00 €	20,00 €	360,00 €
Logement 4 (T5)	93,55	430,00 €	20,00 €	450,00 €
Logement 5 (T3)	69,45	340,00 €	20,00 €	360,00 €
Logement 6 (T2)	64,75	310,00 €	20,00 €	330,00 €
Logement 7 (T2)	32	180,00 €	20,00 €	200,00 €
*ménage + electricite + eau des communs + TEOM				

Pour la gestion immobilière des logements de la résidence de l'Estanh, il est proposé de signer un mandat de gestion immobilière avec l'agence Nord Aveyron Immobilier.

Type de Prestation		
GESTION COURANTE ET PARTICULIERE		Taux en % TTC
Taux proposé pour la prestation de gestion courante et particulière	Ces prestations sont rémunérées par application d'un forfait annuel de rémunération calculé en % sur le montant des sommes, effets ou valeurs encaissés (loyer principal + charges et accessoires hors dépôts de garantie) pour les logements.	8,4 % TTC (TVA au taux de 20% en vigueur)
GESTION DE LOCATION		Forfait en € TTC
Honoraires de location	Location appartements (rédaction du bail, état des lieux d'entrée, de sortie, gestion des annonces etc...)	80 € TTC par location. Uniquement dû à l'entrée dans les lieux du locataire

Le contrat prendra effet le 1^{er} mars 2020. Il sera souscrit pour une durée d'un an. Il pourra être reconduit 3 fois, de façon expresse, par période d'un an, soit jusqu'au 29 février 2024.

Approuvé à l'unanimité

107 Cession d'un véhicule de type tracteur-épareuse

Monsieur le Président expose que pour des raisons de transfert de compétences concernant la voirie, il est proposé de vendre le véhicule de type ensemble tracteur-épareuse, immatriculé EG-360-VV, figurant à l'inventaire aux numéros 2182-2016-0001 et CCEE-SIVOMEPEAREUSE, à l'entreprise SAS Pagès situé avenue Georges Pompidou 15 000 Aurillac, pour un montant de 41 000 € (35 000 € pour le tracteur et 6 000 € pour l'épareuse).

Approuvé à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

1- Gestion MSP Bozouls – M. Barral

L'ordre du jour étant clos et plus aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 22h00.

A Espalion, le 6 mars 2020,

Le Président
Jean Michel LALLE